DES ARCHIVES EN FRANCE

L'activité

des services d'archives

2010

2010

DES ARCHIVES EN FRANCE

L'activité
des services d'archives

ISBN : 978-2-911601-53-8

Prix de vente : 10 €

Introduction

Le dernier rapport publié témoignant de l'activité de « *la direction des Archives de France et des services publics d'archives* » remonte à l'année 2007. Deux options s'offraient à nous : soit courir après un train qui peinait à arriver à l'heure depuis trop longtemps, et ne présenter un rapport 2008 qu'en 2011, un rapport 2009 en 2012, etc., soit considérer que les données statistiques publiées en ligne pour ces deux années seraient suffisantes et commencer à combler notre retard en présentant dès le début de l'année 2012 le rapport d'activité de l'année 2010 qui devrait être suivi de peu par celui de l'année 2011, afin de revenir à des délais normaux s'agissant de la publication d'un rapport d'activité annuel.

Ce choix s'est aussi accompagné d'une réflexion sur les grilles statistiques que nous demandons aux services d'archives de bien vouloir compléter, et sur notre souhait de les mettre en ligne le plus vite possible. Ceci a été fait à la satisfaction, selon les témoignages que nous en avons eu, des directeurs des services d'archives régionales, départementales et communales qui ont la charge de rassembler et de synthétiser ces données, qui permettent d'avoir une vision qualitative – et quantitative – de leur travail et de leurs missions. Grâce à cette simplification des grilles statistiques – qui ne devront évoluer d'une année sur l'autre que de manière très marginale – leur mise en ligne a été possible dès septembre 2011.

Cette réflexion est aussi basée sur des questions de bon sens : à qui s'adresse vraiment ce compte rendu d'activité ? Comment garder un équilibre satisfaisant entre une information professionnelle utile aux services de l'État et aux collectivités territoriales et un panorama plus ouvert sur l'ensemble de la politique culturelle et pédagogique développée par les services d'archives, politique susceptible d'intéresser un lectorat plus large ? Bref, de quel outil de travail et de communication avons-nous réellement besoin ?

En attendant de répondre de façon plus approfondie à ces questions, l'édition 2010 de ce rapport d'activité est plus ramassée, plus synthétique que celles auxquelles elle succède. Elle donne aussi une place un peu plus large aux politiques de valorisation et aux travaux de recherche qui sont l'aboutissement du travail de l'archiviste. Je crois que nous avons tout à gagner en montrant que notre travail, s'il nécessite la mobilisation de savoirs complexes et divers, demeure avant tout un travail scientifique.

Depuis 2008 – à commencer par le vote de la loi du 15 juillet 2008 sur les archives – l'actualité et les chantiers qui ont été les nôtres sont d'une grande diversité : on peut

dire sans craindre de se tromper qu'ils concernent tous les aspects de ce qui fonde une politique nationale pour les archives : chantiers de collecte, de tri, de classement et d'inventaire ; chantiers de normalisation, de codification, de réglementation ; chantiers de conservation, de restauration, de construction, d'extension de bâtiments. Au fil des pages, vous trouverez évoqués les plus importants ou significatifs de ces chantiers, dont l'un des moindres ne fut pas de reprendre le dossier juridique complexe posé par la question de la réutilisation des données culturelles et des données publiques.

Dans le premier chapitre de ce rapport je reviendrai aussi sur les grands principes et les premières conséquences de la mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication. Fort opportunément le titre de notre rapport « *Des Archives en France* » est une heureuse formule qui nous rappelle, en dehors des structures et des appellations, que notre raison d'être est le soutien et l'animation de notre réseau des Archives *en* France.

Il faut souligner que ce réseau est devenu aujourd'hui singulier puisqu'il réunit autour d'une administration centrale des services à compétence nationale – les Archives nationales – et des services relevant des collectivités territoriales mais dirigés, pour la plupart, par des fonctionnaires de l'État. Cette organisation administrative est un héritage historique lié au développement conjoint de l'administration départementale et de celle des archives au service d'une mission de service public, mission dont la responsabilité est partagée entre l'État et les collectivités territoriales et qui justifie ce maillage territorial si dense !

Ce mode d'organisation en réseau est donc une chance qui doit être préservée si l'on souhaite que notre administration des archives soit toujours aussi efficace et qu'elle demeure un modèle pour de si nombreux pays ! Il en est d'ailleurs de même pour notre corpus de textes législatifs dont nous sommes régulièrement amenés à faire l'exégèse dans des rencontres internationales.

Pour toutes ces raisons, il serait erroné de considérer le rôle du service interministériel des Archives de France comme se limitant à celui d'un simple service technique, aussi performant soit-il, ou à celui dispensé par une agence de moyens. La réussite du service ainsi créé dépendra de sa capacité à concevoir, avec l'ensemble du réseau des services d'archives publiques, une véritable politique pour les archives *en* France.

Mais que sont-ils donc ces services d'archives publics ? des personnels appartenant à de nombreux corps de l'administration ; des kilomètres linéaires de rayonnages ; des toits et des murs, des salles de lecture et des dépôts de liaison… Certes… Mais, et vous le savez mieux que quiconque, ce sont avant tout les sources de notre droit et celles de notre histoire.

La technicité de nos métiers, la complexité de l'archivistique actuelle, bouleversée par l'irruption de nouveaux vecteurs de transmission des informations, ne doivent jamais prendre le pas sur l'intelligence des contenus et le sens de nos missions. De la même façon qu'un musée n'est pas qu'une régie des œuvres, que l'activité de la Bibliothèque nationale de France ne se résume pas au dépôt légal, la mission des services publics d'archives ne peut se réduire à des considérations immobilières ou matérielles. Il est de notre responsabilité de ne jamais le faire oublier.

Hervé Lemoine
Directeur, chargé des Archives de France